

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CCAS

Séance du Lundi 6 octobre 2025 à 18h30

Présidence : M. Daniel HUOT, Maire

Présents : tous les membres du CCAS sauf, Monsieur COPPOLA Ernest et Mesdames PIRREDU Chantal, MONNET Cécile et PEPIOT Catherine, excusés

Procurations : de M. COPPOLA Ernest à M. LETHIER Daniel
de Mme PEPIOT Catherine à Mme BONNET Fabienne

Secrétaire : Madame LE BARBENCHON Florence

Le Président certifie :

- que la convocation du CCAS a été faite le 25 septembre 2025
- que le nombre de membres en exercice est de 13

Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L.2131-1, L2121 -25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du mardi 1^{er} juillet 2025
2. Point et information sur les demandes d'aide sociale à l'hébergement
3. Demande de domiciliation administrative : point sur dossier en cours
4. Les Ateliers Bons Jours
 - Présentation des 7 séances de l'atelier programmées au 1^{er} semestre 2026
 - Modalités d'inscription (et collaboration avec le Club des Retraités de Mamiroille)
5. AMF : enquête sur l'action des communes en matière de handicap
6. Point sur les demandes d'aides des particuliers
7. Colis des ainés : validation du choix de l'ouvrage offert en 2026
8. Réflexion sur les actions à venir
9. Questions et informations diverses :
 - Point sur la programmation des anniversaires des personnes âgées de plus de 90 ans.
 - Boîtes de Noël : décision de renouvellement
 - Repas des ainés de janvier 2026 : date et organisation

1. Approbation du procès-verbal du CCAS du mardi 1^{er} juillet 2025

Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à formuler des remarques sur la rédaction du Procès-verbal de la réunion du mardi 1^{er} juillet 2025. En l'absence d'observations, le CCAS approuve ce procès-verbal.

2. Point et information sur les demandes d'aide sociale à l'hébergement

Monsieur Philippe REGENNASS, vice-président du CCAS informe les membres de l'assemblée que les mairies / CCAS ont un rôle à exercer dans la complétude des dossiers de demande d'aide sociales à l'hébergement en complétant, avec le demandeur, le dossier familial et la demande d'aide sociale, en établissant, le cas échéant, la liste des obligés alimentaires puis en adressant les dossiers au Département du Doubs.

Le Département du Doubs a établi un guide des aides financières départementales en EHPAD. Ce guide est disponible en mairie.

3. Demande de domiciliation administrative : point sur dossier en cours

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que l'attestation d'élection de domicile à Mme BIFEZZI Palmina, née le 06/08/1969 à Saint-Quentin a été renouvelée le 19 août 2025 pour une durée de 6 mois.

Il rappelle que cette attestation de domicile a été établie, sur proposition de l'assistance sociale du CMS de Saône, et qu'elle permet à Mme BIFEZZI Palmina d'obtenir une adresse pour pouvoir exercer ses droits civils, sociaux et juridiques.

Un livret pratique sur la domiciliation administrative a été élaboré par l'UDCCAS. Ce livret définit ce qu'est la domiciliation administrative, qui peut en être bénéficiaire ainsi que le rôle des CCAS dans cette procédure.

4. Les ateliers Bons Jours

➤ Présentation des 7 séances de l'atelier programmé au 1^{er} semestre 2026

Le CCAS de Mamirolle en partenariat avec la Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté propose, dans le cadre des Ateliers « Bons Jours », de mettre en place un atelier intitulé « Questions de Sens » dont les objectifs sont multiples : comprendre l'évolution des sens au fil de l'âge ; tester individuellement sa vue et son audition, encourager les pratiques de vie quotidienne favorisant l'estime de soi et se fixer et atteindre des objectifs santé grâce à un changement de comportement.

Cet atelier est composé des 7 séances suivantes :

- Mardi 6 janvier 2026 : Tour d'horizon sur la santé globale
- Mardi 13 janvier 2026 : M'as-tu vu ? – santé visuelle
- Mardi 20 janvier 2026 : Allô j'écoute – Santé auditive
- Mardi 27 janvier 2026 : Au plaisir des sens – Goût, odorat et plaisir de manger
- Mardi 3 février 2026 : Les bienfaits du toucher – Sens du toucher
- Mardi 24 février 2026 : Faisons le point ! Lien entre les 5 sens
- Mardi 21 avril 2026 : Bilan : votre avis nous intéresse.

Ces ateliers seront animés par Mme Elodie GASCA de la Mutualité Française de Bourgogne Franche-Comté ; ils se dérouleront dans la salle n°2 de l'ancienne mairie de 10h00 à 12h00 pour la plupart.

L'exposé de Monsieur Philippe REGENNASS entendu, les membres du CCAS décident, à l'unanimité, de mettre en place ce nouvel atelier « Bon Jour » à compter du 6 janvier 2026.

Les modalités d'inscription à cet atelier seront définies en concertation avec le Club des Retraités de Mamirolle.

5. AMF : enquête sur l'action des communes en matière de handicap

Monsieur REGENNASS Philippe informe les membres de l'assemblée qu'une enquête a été lancée par l'Association des Maires de France (AMF) sur le handicap dans les communes.

Les résultats de cette enquête devront permettre à l'AMF de dresser un état des lieux des avancées et des difficultés rencontrées par les communes et intercommunalités dans la prise en compte du handicap dans le contexte de l'anniversaire des 20 ans de la loi « handicap » du 11 février 2005.

L'objectif est de mieux comprendre les freins que les collectivités rencontrent, qu'ils soient financiers, techniques, réglementaires ou organisationnels, dans l'aménagement des espaces publics et des bâtiments communaux et intercommunaux, l'accessibilité des services numériques, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'école, la vie culturelle et la vie sociale en général ou l'accès à la vie citoyenne.

6. Point sur les demandes d'aide des particuliers

En application de l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Monsieur le Président rend compte des décisions prises par délégation du Conseil d'Administration

- Arrêté n°02-2025 – Aide alimentaire : 100 € – Mme CB
- Arrêté n°03-2025 – Aide à l'achat de bois de chauffage : 150 € – M. CH
- Arrêté n°04-2025 – Aide à l'achat de bois de chauffage : 120 € – M. PR
- Arrêté n°05-2025 – Aide à l'achat de bois de chauffage : 150 € – Mme RM
- Arrêté n°06 -2025 –Aide à l'achat de bois de chauffage : 150 € - Mme TP

7. Colis des ainés : validation du choix de l'ouvrage offert en 2026

Cette année, Monsieur le Président propose de faire l'acquisition du livre « La mémoire, comment ça marche ? Comment l'entretenir ? ». Ce livre donne au lecteur les clés pour préserver sa mémoire et prévenir les effets du vieillissement grâce à de nombreux exemples et conseils.

Monsieur le Président propose d'offrir ce livre aux personnes âgées de plus de 70 ans dans le cadre de l'action sociale « Colis de Noël ».

8. Réflexion sur les actions à venir

- Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), des ateliers cuisine peuvent être mis en place avec l'aide de la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole. Monsieur Philippe REGENNASS prendra contact avec M. BENOIT-GONIN Alexandre pour mettre en place cette action.

9. Questions et informations diverses

- Point sur la programmation des anniversaires des personnes âgées de plus de 90 ans

Une rencontre avec M. COLLOT Henri domicilié Rue des cerisiers, Le Gratteris 25620 Mamirolle sera organisée par Mme DUREY Hélène en novembre 2025.

- Boîtes de noël : décision de renouvellement

A l'approche des fêtes de fin d'année, le CCAS de Mamirolle souhaite renouveler l'opération « Boîtes de Noël ». Il s'agit de glisser 5 objets, neufs ou en parfait état, dans une boîte : un vêtement chaud, un produit d'hygiène ou de beauté, un produit alimentaire, un jeu, un livre ou un jouet, un petit mot ou un dessin. Ces boîtes, joliment emballées, sont à déposer en mairie et seront ensuite remises à une ou plusieurs associations caritatives locales qui en assureront la distribution. Un article concernant cette opération sera publié dans le prochain journal municipal : Mamirolle Actus.

➤ Repas des ainés 2026 : fixation de la date et organisation

Le repas des ainés aura lieu le dimanche 11 janvier 2026 à la salle des fêtes de Mamirolle. Un courrier d'invitation à participer à ce moment de convivialité, à l'occasion de la nouvelle année, sera adressé par les services de la mairie, aux personnes intéressées.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 20h00

La secrétaire

Florence LE BARBENCHON



Le Président

Daniel HUOT

